

Salaise-sur-Sanne le 26 mai 2014

Communiqué de Presse

Le savoir faire et l'expérience de Trédi reconnus à international Un chargement initial est prévu fin 2014 en vue de valider la filière de traitement

La société australienne ORICA Limited a confirmé aujourd'hui qu'elle avait choisi la société Trédi SA pour traiter son stock historique de déchets d'hexachlorobenzène (HCB) actuellement entreposé sur son Parc industriel de Botany (Sydney).

La demande déposée auprès du gouvernement fédéral fait suite à de nombreuses années de consultation et de collaboration avec les parties prenantes pour étudier les options d'élimination des HCB, l'Australie ne disposant pas d'alternatives de traitement satisfaisantes pour ce type de déchet.

Trédi SA, filiale du Groupe Séché Environnement, spécialisée depuis plus de 30 ans dans le traitement de déchets industriels, a développé des compétences et des procédés sur mesure adaptés à la gestion des déchets dangereux les plus techniques, et notamment des déchets de type HCB. Trédi International est un leader mondial dans le transport et la destruction de polluants organiques persistants (POPs).

Un chargement initial de 132 tonnes en vue de valider la filière de traitement devrait être acheminé au cours du dernier trimestre 2014 et traité par incinération à haute température avec valorisation énergétique sur son site de Salaise-sur-Sanne en Isère. L'acheminement des déchets sera organisé dans le strict respect de la Convention de Bâle et de la Convention de Stockholm, conventions internationales ratifiées par la France et l'Australie.

Le bon déroulement de cet essai permettra l'importation et l'élimination ultérieure et progressive de déchets issus du stock historique d'ORICA.

La confiance accordée à Trédi sur les chantiers internationaux s'appuie sur de solides références, notamment sur ses nombreux marchés de prise en charge de déchets dangereux pour le compte de gouvernements ou d'organisations supranationales (ONU, FAO, Banque Mondiale,...).

Trédi SA et Orica Limited sont engagés ensemble pour fournir une solution sûre et efficace et partagent la responsabilité de chaque étape du processus.

Notes :

- L'hexachlorobenzène (HCB) est classé comme Polluant Organique Persistant et à ce titre, sa gestion est règlementée par des textes internationaux et communautaires comme la Convention de Stockholm.
- Ce déchet est un sous-produit de la fabrication solvant (activité arrêtée) qui a eu lieu entre 1963 et 1996 sur le site de Botany (Sydney).
- La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants est un accord international qui vise à interdire ou restreindre la production et l'utilisation d'un certain nombre de substances chimiques très polluantes.
- La Convention de Bâle est un traité international qui règlemente les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux entre les pays.

Contact : **Alexandra BALLORE**
a.ballore@tredi.groupe-seche.com

0625488398